

**GROUPE EXPLO, SKI CLUB VERBIER**  
**CONDITIONS D'ADMISSION SAISON 2025-2026**

1. Les enfants doivent être nés entre 2013 et 2007.
2. L'inscription doit être remise avant le 21 septembre 2025
3. Pour les nouvelles demandes, les enfants devront participer à la matinée test (début saison). Le comité se réserve le droit de prendre des renseignements sur le niveau et la motivation des enfants auprès des organisations qui les ont encadrés durant les saisons précédentes. Un test technique sera également effectué en fin de saison et son résultat sera inscrit dans le carnet de suivi de l'enfant. Le carnet de suivi sert à évaluer la motivation et les progrès de chaque enfant.
4. Une période d'essai est réservée pendant les 3 premières semaines d'entraînement afin que les moniteurs et chef OJ évaluent le niveau de ski et l'engagement de l'enfant. Le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription si l'enfant ne réunit pas les conditions posées.
5. Les parents s'engagent à ce que les enfants participent à 100 % des entraînements. Ils veilleront également à excuser dès que possible d'éventuelles absences dûment motivées.
6. Il n'est pas autorisé d'être membre d'une autre structure de Ski Alpin, ainsi que de s'entraîner avec une autre structure d'entraînement que le Ski Club Verbier ou le Verbier St-Bernard Ski Team durant la saison d'hiver.
7. Le groupe EXPLO est un combiné de ski libre, de ski de compétition, d'enseignement et plein d'autres formes de glisses avec un moniteur de l'école suisse de ski.
8. Parents et enfants sont rendus attentifs au fait qu'une absence évidente de motivation ou un comportement inapproprié peuvent entraîner la suspension, voire l'exclusion.
- 9.1 Les frais d'entraînement par saison se montent à CHF 400.- pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans la Commune de Val de Bagnes (le comité se réserve le droit d'exiger la présentation d'une preuve de scolarisation). Pour les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés dans la Commune de Val de Bagnes le montant est de CHF 800.-. Les enfants ne seront admis dans le

groupe que si les frais sont réglés dans leur intégralité avant le premier entraînement.

9.2 Pour les enfants scolarisés dans une commune dont le Ski Club fait partie du Verbier St-Bernard Ski Team (VSBST) mais hors Commune Val de Bagnes, les frais d'entraînements dès le 3<sup>ème</sup> enfant et pour les suivants se monte à 400 CHF par enfant.

10. En cas d'arrêt ou exclusion en cours de saison, les frais d'entraînement ne seront en aucun cas remboursés. Les arrêts pour cause de blessure sont réservés et un remboursement pourra être discuté avec le comité.

11. La famille doit être membre du Ski Club Verbier et s'acquitter de la cotisation famille à 130CHF/an.

12. Les parents s'engagent à participer activement à la vie du Ski Club en fournissant une journée de bénévolat.

13. Le Ski Club ne doit pas se justifier sur ces décisions. Aucun recours ne sera admis.